

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLANDRAUT**

Séance du 12 juin 2015

Séance extraordinaire

L'an deux mil quinze et le douze juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire.

Présents: M. Patrick BRETEAU, Mme Mireille EDOUARD, MM Sébastien MONCOURT, Jean BELIARD, Mme Nathalie ALIMI, M Thierry DOAT, M Mickaël BARBE, M Jean-Pierre LAUDREN, M. Olivier DOAT, M. Daniel ESPOSITO, Mmes Emmanuelle PRETERRE, Christine CAULIÉ, Sylvaine PHILIPPOT-VIMES, Sandra GUYOU.

Excusés :

Absent : Mme Anne Sophie DUCHESNE

Secrétaire de séance : M. Daniel ESPOSITO

Après avoir fait un rappel de l'ordre du jour du précédent conseil municipal du 1er avril 2015, Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Validation choix du Maître d'œuvre CAB.
2. Questions diverses.

VALIDATION CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE CAB

Suite à l'appel d'offre concernant la maîtrise d'œuvre pour la Convention d'aménagement de Bourg, 9 candidatures ont été déposées. Le 6 mai, lors de sa réunion, la commission d'ouverture des plis a retenu 4 candidats.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie à nouveau le 26 mai 2015 afin de recevoir les 4 candidats sélectionnés. Elle présente donc au conseil le résultat des auditions afin que le conseil fasse son choix.

9h : AUDITION 1 (Pierre Marsan)				
Présents : Pierre Marsan et son assistante, architectes / Olivier Gysbers, paysagiste / Olivier Pachen, géomètre				
1) EXPERIENCE Réalizations similaires et expériences CAB	2) PRISE EN CONSIDERATION DU SITE Adaptation du projet au terrain, identité, contraintes...	3) DELAI D'INTERVENTION Proposition calendrier prévisionnel	4) PRIX Proposition d'honoraires de maîtrise d'oeuvre	EQUIPE PROPOSEE
L'architecte mandataire n'a pas d'expérience en CAB. Le paysagiste a participé à une CAB en tant que co-traitant (commune de Sainte Terre)	La prise en considération du site est respectée, avec approche écologique (espaces naturels) et des jeux de matières. Les contraintes sont comprises.	Proposition d'un calendrier prévisionnel intéressant : Juin/Juillet 2015 : esquisse Août 2015 : PRO/DCE Octobre 2015 : consultation Mi-novembre 2015 : marchés validés Décembre 2015 : préparation (les 2 places seraient finies avant l'été)	7,13% = 52 492 € sur les 4 actions	- Un architecte mandataire - Une architecte urbaniste associée - Un économiste de la construction - Un paysagiste - Un géomètre expert

9h45 : AUDITION 2 (Nechtan)				
Présents : Christophe Libault, architecte / Thierry Renaud, étude technique / Laurie Cazala, paysagiste				
Recherche de subventions Bonne expérience en CAB : milieu rural (ex : Pompéjac, étude préalable et maîtrise d'ouvrage), Barsac RD 113. Les contraintes sont comprises (CG et CRD)	Architecte absent trop souvent (1 fois par mois) Compréhension des contraintes. Récupération des matériaux locaux et naturels ABF : ok Vérification enveloppe budget	Juin/août 2015 : AVP Septembre/octobre 2015 : PRO/DCE Décembre 2015 : analyse des offres et marchés validés Janvier 2016 : Préparation du chantier Février/juin 2016 : travaux	6,50% sur infrastructure 8,50% sur bâtiments = 55 000 € sur les 4 actions	- Un architecte urbaniste mandataire - Un bureau d'études techniques - Une paysagiste - Un géomètre expert

10h30 : AUDITION 3 (Christine Klingebiel)				
Présents : Christine Klingebiel, architecte / Sébastien Riquois, paysagiste / Philippe Escande, géomètre				
1) EXPERIENCE Réalizations similaires et expériences CAB	2) PRISE EN CONSIDERATION DU SITE Adaptation du projet au terrain, identité, contraintes...	3) DELAI D'INTERVENTION Proposition calendrier prévisionnel	4) PRIX Proposition d'honoraires de maîtrise d'oeuvre	EQUIPE PROPOSEE
Bonne expérience en CAB Contraintes CG	Etude globale et phytosanitaire par le paysagiste Garder l'identité du village : adapter les aménagements/mobilier Récupération des matériaux locaux et écologiques	Bonne approche Grouper les actions 1,2,3 pour les marchés d'entreprises, pour avoir les prix fixés à l'avance Avec des tranches fermes et conditionnelles Action 4 : bâtiment à part	7,10% = 52 293 € avec partie topographique	- Un architecte DPLG - Un paysagiste DPLG - Un géomètre expert

11h15 : AUDITION 4 (Valérie Le Goff)				
Présents : Valérie Le Goff, architecte / Jérôme Gorioux, ingénieur ESTP (Ecole Spéciale des Travaux Publics)				
Bonne expérience en CAB : - Fontet (maîtrise d'oeuvre) - Ayguemorte (étude préalable et maîtrise d'oeuvre) - Vaux Rouillac - Arsac (étude préalable et assistance à maîtrise d'ouvrage) Bonne approche	Travail à partir du contexte du village : garder l'ambiance et l'identité en répondant aux questions de stationnement et d'accessibilité. Travail de détails sur les matériaux	Planning respecté Travaux en fin d'année pour la tranche 1 Suite des travaux en septembre 2016	6,5% actions 1 et 2 7,4% action 3 1,5% action 4 = 78 279€	- Un architecte DPLG mandataire - Un paysagiste - Un ingénieur ESTP - Un géomètre expert

M. MONCOURT explique que la notation correspond à la moyenne des 3 notes des membres de la commission et s'établit ainsi : Pierre MARSAN, 13,5 ; Nechtan, 14 ; Mme KLINGEBIEL, 17 ; Mme LE GOFF, 13,6.

Le cabinet NECHTAN avait un architecte peu disponible.

Mme KLINGEBIEL souhaite passer les marchés avec les mêmes entreprises pour les 3 tranches de travaux (1 définitive + 2 optionnelles) afin de mieux négocier les tarifs, et aussi la très bonne prise en compte de l'existant par le paysagiste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, choisit l'équipe de Mme KLINGEBIEL comme maître d'œuvre de la Convention d'Aménagement de Bourg de Villandraut et autorise M. le Maire à signer tout acte et contrat s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

M. MONCOURT informe que la demande de subvention pour la CAB auprès de l'état (DETR) est accordée pour un montant de 40 350.63 €.

Rappel du prochain conseil qui aura lieu le 1^{er} juillet.

La séance est levée à 20 heures.